



**Note à l'attention de Mesdames, Messieurs les Recteurs, Présidents  
d'Université et Chefs d'établissements publics et privés d'enseignement  
supérieur**

**Réf. : N° 002.2021/CAMES/SG/DP2** *M4*

**Objet :** Lancement de la 36<sup>e</sup> session du Programme de reconnaissance et d'équivalence des diplômes (PRED-CAMES)

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer de la tenue du 36<sup>e</sup> Colloque du Programme de reconnaissance et d'équivalence des diplômes (PRED), couplé au 14<sup>e</sup> atelier de formation à l'assurance prévue du 22 au 26 novembre 2021.

Dans la perspective de la tenue dudit colloque, les activités ci-après doivent être planifiées :

- la manifestation d'intérêt matérialisée par le renseignement d'une fiche de candidature à transmettre au CAMES ;
- l'organisation par le CAMES de deux (2) sessions de formation en ligne sur le dispositif PRED ;
- une phase de réalisation de l'auto-évaluation des offres de formation par les institutions d'enseignement supérieur et de recherche (IESR) ;
- le dépôt en ligne sur la plateforme dédiée (<https://pred.cames.online>) des dossiers de demande d'accréditation par les IESR ; le dossier d'accréditation étant constitué principalement d'un rapport d'auto-évaluation et des éléments de preuve joints en annexe ;
- l'examen du dossier d'auto-évaluation par le CAMES avec avis de recevabilité ou de demande de complément d'information en vue de : (i) l'accompagnement des IESR dans le cadre de l'assurance qualité et (ii) la poursuite de la procédure dans le cadre de l'accréditation ;
- l'instruction des dossiers de demande d'accréditation par des experts disciplinaires du CAMES ;
- la proposition d'experts-évaluateurs externes aux IESR pour confirmation d'absence de tout conflit de proximité ou d'intérêt ;
- l'évaluation externe des IESR par des experts désignés par le CAMES ;
- l'organisation d'une Commission d'accréditation au cours de la 36<sup>e</sup> session du PRED ;
- la validation des résultats de la commission d'accréditation par les instances compétentes du CAMES ;
- l'approbation des résultats par le Conseil des Ministres du CAMES.

.../

*M4*



Le calendrier prévisionnel du programme s'établit ainsi qu'il suit :

Activités	Période
Manifestation d'intérêt (envoi des fiches d'inscription + frais d'inscription)	03 Février - 01 Juin 2021
Réalisation de l'auto-évaluation par les IESR	08 Février – 30 Juin 2021
Organisation de sessions de formation en ligne sur le dispositif PRED	Mars 2021 ; Mai 2021
Soumission des dossiers d'auto-évaluation : renseignement de la plateforme et dépôt d'une version numérique (Clé USB)	01 mai - 30 juillet 2021
Réalisation de l'évaluation externe par le CAMES	01 Octobre - 15 Novembre 2021
Organisation du colloque annuel : commission d'accréditation	22 - 26 Novembre 2021
Publication des résultats provisoires et recours du PRED	Décembre 2021
Validation des résultats	Février - Mars 2022
Approbation des résultats par le Conseil des Ministres	Mai - Juin 2022
Remise des arrêtés d'accréditation	Juin 2022

Les institutions candidates sont priées d'envoyer leurs fiches au Secrétariat Général du CAMES, au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2021, aux adresses ci-après : [assistance\\_pred@comes.online](mailto:assistance_pred@comes.online); [saturnin.enzongayoca@umng.cg](mailto:saturnin.enzongayoca@umng.cg); [zkriire@gmail.com](mailto:zkriire@gmail.com); [fifioued1@yahoo.fr](mailto:fifioued1@yahoo.fr).

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs l'assurance de ma parfaite considération.

**NB** : L'acte de candidature se fait pendant la période d'inscription par l'envoi de la fiche de renseignement et des frais d'inscription (liste des programmes soumis à l'accréditation) ;

Ouagadougou, le 02 février 2021

**Secrétaire Général du CAMES**  
**Grand Chancelier de l'OIPA/CAMES**  
**Président de la Commission d'Éthique**  
**et de Déontologie**

  
**Professeur Bertrand MBATCHI**

  
 Le Secrétaire  
 Général



**Plan stratégique**  
 DE DÉVELOPPEMENT DU CAMES  
 2020-2022